



Communiqué

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Revenu national, invite les Canadiens à s'exprimer au sujet de l'économie clandestine sur YouTube

Ottawa, Ontario, le 23 janvier 2009... L'Agence du revenu du Canada (ARC) invite les Canadiens à expliquer comment l'économie clandestine les affecte, eux et leur communauté, en participant au concours vidéo sur YouTube intitulé **L'économie clandestine : pas ton problème?**

Allez voir le canal YouTube de l'ARC pour découvrir les raisons pour lesquelles l'économie clandestine pose un problème à tous les Canadiens. Ensuite, créez votre propre vidéo pour nous faire part de votre avis sur l'économie clandestine et dites-nous dans quelle mesure elle constitue un problème pour vous, votre famille ou votre entreprise. Vous devez soumettre votre vidéo par le truchement du canal YouTube de l'ARC. En guise de reconnaissance, le gagnant recevra le Prix du cinéaste indépendant de l'ARC lors d'un visionnement spécial qui aura lieu à Ottawa, au printemps 2009. Les vidéos pourraient être utilisées dans le cadre d'initiatives de sensibilisation de l'ARC.

« Le gouvernement est déterminé à aider les Canadiens à comprendre leurs obligations fiscales pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités et se protéger de la fraude. En cette période difficile sur le plan économique, il est encore plus pressant pour le gouvernement de s'attaquer à l'économie clandestine et de protéger les contribuables responsables qui se conforment aux lois fiscales, a déclaré l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Revenu national. Tous les Canadiens sont touchés par l'économie clandestine, et ils devraient profiter de l'occasion pour émettre leur opinion à ce sujet. »

Les personnes qui participent à l'économie clandestine se soustraient à leurs responsabilités fiscales aux dépens de l'ensemble de la population canadienne. Ce faisant, elles imposent un fardeau injuste aux entreprises et aux particuliers respectueux des lois en diminuant le montant d'argent disponible pour des programmes gouvernementaux importants, comme les soins de santé, l'éducation et l'environnement.

L'économie clandestine nuit aussi à la compétitivité des entreprises et des particuliers du fait qu'elle procure un avantage injuste et illégal aux personnes qui ne respectent pas les lois fiscales canadiennes.

Les consommateurs qui appuient indirectement l'économie clandestine en payant en argent comptant pour obtenir un meilleur prix devraient également être au fait des risques courus lorsqu'ils font affaire avec un entrepreneur qui mène son entreprise en ne respectant pas les lois en vigueur. Par exemple, ces consommateurs n'ont pas de recours en raison d'un travail de piètre qualité et sont tenus responsables en cas de blessures en cours d'emploi.

L'ARC travaille conjointement avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations professionnelles et les groupes d'activités économiques principaux dans le but de déceler et de prévenir l'économie clandestine.

« Au moyen du concours vidéo que nous avons lancé sur YouTube, nous établissons un dialogue avec les Canadiens, a déclaré le ministre Blackburn. L'économie clandestine constitue un sérieux problème qui entraîne de graves conséquences pour les contribuables, les entreprises et notre économie. Commençons donc à en discuter et à travailler ensemble. »



Le concours vidéo sur YouTube sera en vigueur jusqu'au 30 avril 2009. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'économie clandestine, pour connaître les lignes directrices sur la soumission de vidéos et pour accéder au canal YouTube de l'ARC, allez à www.arc.gc.ca/concours.

-30-

Renseignements aux médias :

Noël Carisse
Relations avec les médias
613-952-9184